

Commission économique pour l'Europe : rapport sur la dix-septième session du Comité de l'habitat

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **31 (1959)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Commission économique pour l'Europe

Rapport sur la dix-septième session du Comité de l'habitat

Le Comité de l'habitat a tenu sa dix-septième session à Rome, sur l'invitation du Gouvernement italien, du 12 au 14 novembre 1958.

Ont participé à cette session des représentants de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République fédérale d'Allemagne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Yougoslavie. Israël était représenté à titre consultatif, conformément aux dispositions du paragraphe 11 du mandat de la Commission économique pour l'Europe. Les institutions spécialisées ci-après étaient également représentées: l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Etaient également représentées les organisations internationales non gouvernementales suivantes: l'Alliance coopérative internationale (ACI); le Centre international d'aménagement des territoires (ICRPD); la Confédération internationale des syndicats libres (CISL); le Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (CIB); la Fédération internationale du bâtiment et des travaux publics (FIBTP); la Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme (FIHU); la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (LFBWW); la Fédération internationale des administrateurs de biens-conseils immobiliers (FIABCI); l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF); la Fédération syndicale mondiale (FSM) et la Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC); l'Union internationale des architectes (UIA). Etaient également présents, sur l'invitation du secrétariat, des membres du secrétariat et des représentants de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) et de la haute autorité de la Communauté européenne charbon-acier.

Les objets suivants ont été examinés et ont fait l'objet de décisions importantes:

1. Politiques des gouvernements et coût de la construction.
2. Normalisation et coordination modulaire.
3. Logement des invalides.
4. Coopération technique, notamment avec le Conseil international du bâtiment (CIB).
5. Utilisation de l'espace dans les logements.
6. Développement urbain et urbanisme.
7. Situation du logement dans les pays moins industrialisés.
8. Préparation d'une étude annuelle des tendances et des politiques européennes en matière de logement pour 1958.
9. Programme de travail 1959-1960.

Le comité a décidé d'insérer dans son programme un nouveau paragraphe sur ses travaux de coopération technique: **COOPÉRATION TECHNIQUE ET CONTACTS ENTRE TOUS LES PAYS D'EUROPE.**

Le comité encourage, directement ou indirectement, la coopération technique et les contacts entre tous les pays européens et se propose:

- a) d'organiser, pour les membres du comité, des visites de groupes soit brèves, soit plus longues, dans différents pays, selon un programme qui a été établi pour les prochaines années;
- b) en collaboration avec le CIB, d'étudier la possibilité de mettre au point un plan complet de préparation et de diffusion de documentation sur le logement et la construction; le financement de ce plan serait assuré par les abonnements eux-mêmes;
- c) de collaborer étroitement avec les organisations internationales professionnelles et techniques intéressées aux divers aspects du logement et de la construction;
- d) d'encourager l'organisation d'échanges de visites de spécialistes sur une base bilatérale.